



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Désignation

La société PGC FORMATION désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 4 place du Général De Gaulle, 67370 à GRIESHEIM SUR SOUFFEL .PGC FORMATION met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à GRIESHEIM SUR SOUFFEL, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Le client : Toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société PGC FORMATION.
- Le stagiaire : La personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société PGC FORMATION pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. La prestation est réputée commandée dès renvoi de la copie de l'offre dûment signée par l'entreprise demanderesse. Elle entraîne de facto acceptation des présentes conditions générales de vente et éventuelles conditions particulières rattachées à la prestation.

L'organisme de formation s'engage à tout mettre en oeuvre pour tenir les accords du présent contrat. Il n'a aucune obligation de résultat. L'organisme de formation ne peut être tenu responsable des conséquences des empêchements résultant de cas de force majeure ou de l'inexécution des obligations du client.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société PGC FORMATION s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société PGC FORMATION, l'OPCO ou le client.

Une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement seront fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. Le prix de la prestation est celui mentionné sur l'offre et accepté par le client lors de la signature de la proposition. Il exclut les frais d'hôtellerie, de restauration et de déplacement qui sont facturés séparément sur la base des tarifs des hôtels 2*, du prix du plat du jour et du barème kilométrique fiscal, base 7CV. Le client s'engage à régler la prestation selon les conditions de règlement retenues au contrat. Tout retard entraîne la facturation d'intérêts de retard conformément à la réglementation en vigueur. Toute demande de prestations autres que celles figurant au contrat fera l'objet d'un avenant soumis aux mêmes modalités et conditions de règlement que celles du contrat initial.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société PGC FORMATION ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse suivante : contact@pgcformation.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 5 % du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation. En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société PGC FORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. En cas d'annulation en cours de contrat, la prestation déjà assurée sera facturée selon le principe du prorata.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit les méthodes et/ou outils (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société PGC FORMATION sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. La société PGC FORMATION s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société PGC FORMATION et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Strasbourg, réputés pour connaître des litiges pouvant résulter de l'inexécution de tout ou partie des clauses du contrat.

Edité le 05/05/2023